

CONSTAT AMIANTE « avant travaux »

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux.

Rapport : 2412-246 Bd Saint-Germain, 75007 Paris _ Bat 4 et Porterie
Date d'intervention : 13 décembre 2024

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires

- Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Arrêté du 30 mai 2018 modifiant l'arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages
- Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante
- Arrêté du 7 mars 2013 relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante
- Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Article R.1334.19, R.1334.22, R.1334.27 du code de la Santé Publique
- Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique

Norme(s) utilisée(s)

- Norme NF X 46-020 d'août 2017 : « Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie »

Immeuble bâti visité

Adresse

hôtel de Roquelaure (bâtiment 4) / Hôtel - 244-246
boulevard Saint-germain
75007 PARIS

Section cadastrale : Parcelle 19 - Feuille 000 AN 01 -
Commune : PARIS 07 (75)
N° de parcelle :
Date de construction : Avant 1948
Date du permis de construire :
Administrations, bureaux

Fonction principale
du bâtiment
Descriptif
complémentaire

Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Liste des matériaux et produits repérés

Liste C mentionnée à l'article R1334-22			
Eléments de construction	Composant de la construction	Partie du composant inspecté ou sondé	Prélèvements/Observations
1 - Toiture et étanchéité			
	Plaques ondulées		Sans objet
	Ardoises		Sans objet
	Eléments ponctuels		Sans objet
	Revêtements bitumineux d'étanchéité		Sans objet
	Accessoires de toitures		Sans objet
2 - Façades			
	Panneaux-sandwichs		Sans objet
	Bardages		Sans objet
	Appuis de fenêtres		Sans objet
3 - Parois verticales intérieures et enduits			
Murs et cloisons	Mastic d'étanchéité (--B4-207)		ECH-002/Selon plan/ABSENCE/Résultat d'analyse de matériau ou produit
	Mastic d'étanchéité (--B4-307)		ECH-003/Selon plan/ABSENCE/Résultat d'analyse de matériau ou produit
	Mastic d'étanchéité (--B4-010)		ECH-004/Selon plan/ABSENCE/Résultat d'analyse de matériau ou produit
	Mastic d'étanchéité (--B4-105)		ECH-005/Selon plan/ABSENCE/Résultat d'analyse de matériau ou produit
	Mastic d'étanchéité (--B4-106)		ECH-006/Selon plan/ABSENCE/Résultat d'analyse de matériau ou produit
	Mastic d'étanchéité (--PO-004B)		ECH-007/Selon plan/ABSENCE/Résultat d'analyse de matériau ou produit
	Mastic d'étanchéité (--PO-004a)		ECH-008/Selon plan/ABSENCE/Résultat d'analyse de matériau ou produit
	Mastic d'étanchéité (--B4-009b)		ECH-009/Selon plan/ABSENCE/Résultat d'analyse de matériau ou produit
	Mastic d'étanchéité (--B4-205)		ECH-002/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-206)		ECH-002/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-208)		ECH-002/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-209)		ECH-002/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-210)		ECH-002/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-211)		ECH-002/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-301)		ECH-003/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-302)		ECH-003/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-303)		ECH-003/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-306)		ECH-003/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-308)		ECH-003/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-309)		ECH-003/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-310)		ECH-003/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-011b)		ECH-004/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--PO-102)		ECH-005/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--PO-103)		ECH-005/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--PO-104)		ECH-005/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-107)		ECH-006/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-108)		ECH-006/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-109)		ECH-006/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-110)		ECH-006/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-111)		ECH-006/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-005b)		ECH-007/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--B4-007b)		ECH-007/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--PO-002a)		ECH-008/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--PO-004a)		ECH-005/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--PO-004B)		ECH-005/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--PO-105)		ECH-005/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Mastic d'étanchéité (--PO-005b)		ECH-005/Selon plan/ABSENCE/Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Poteaux (périphériques et intérieurs)		Sans objet
	Cloisons légères ou préfabriquées		Sans objet

Liste C mentionnée à l'article R1334-22			
Eléments de construction	Composant de la construction	Partie du composant inspecté ou sondé	Prélèvements/Observations
	Gaines et coffres verticaux		Sans objet
	Portes coupe-feu, portes pare-flammes		Sans objet
4 – Plafonds et faux plafonds			
	Plafonds		Sans objet
	Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)		Sans objet
	Interfaces entre structures		Sans objet
	Gaines et coffres horizontaux		Sans objet
	Faux plafonds		Sans objet
5 - Revêtements de sol et de murs			
	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)		Sans objet
	Revêtement de murs		Sans objet
6. Conduits, canalisations et équipements			
	Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides)		Sans objet
	Conduits de vapeur, fumée, échappement		Sans objet
	Clapets/volets coupe-feu		Sans objet
	Vide-ordures		Sans objet
7 - Ascenseurs et monte-charge			
	Portes palières		Sans objet
	Trémie, machinerie		Sans objet
8 - Equipements divers			
	Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...		Sans objet
9 - Installations industrielles			
	Fours, étuves, tuyauteries...		Sans objet
10 - Coffrages perdus			
	Coffrages et fonds de coffrages perdus		Sans objet

Investigations complémentaires restant à mener pour les locaux ou parties de composants non visités afin de statuer sur la présence ou d’amiante :

Locaux non visités				
Etage	Locaux		Raisons et investigations complémentaires à réaliser	
SANS OBJET				

Eléments ou parties de composants				
Local	Partie de local	Composant	Partie de composant	Raisons et investigations complémentaires à réaliser
SANS OBJET				

Constatations diverses
NEANT

Le propriétaire

Ministère de la transition écologique et solidaire SAS/SETI3/BMOA	Adresse : Grande Arche Paroi Sud 92055 LA DÉFENSE (France)
---	--

Le donneur d'ordre

Qualité : Propriétaire	Adresse :
Nom : Ministère de la transition écologique et solidaire SAS/SETI3/BMOA	Grande Arche Paroi Sud
Téléphone :	92055 LA DÉFENSE (France)

Date du contrat de mission de repérage ou de l'ordre de mission 13 décembre 2024

Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage

Entreprise de diagnostic

FOXDIAG

81 Rue Réaumur

Tél :0622654009

Email : contact@foxdiag.com

N° SIRET

75002 PARIS

8442830930012

Assurance Responsabilité Civile
Professionnelle

KLARITY Police n° CDIAGK000984 ()

Nom et prénom de l'opérateur

FOURDAN Philippe

Accompagnateur

en présence du donneur d'ordre

Organisme certificateur

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

Nom de l'organisme

LCP Certification

Adresse

23bis, rue Thomas Edison 33610 CANEJAN

N° de certification

416

Date d'échéance

30/12/2027

Le(s) signataire(s)

Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport

NOM	Prénom	Fonction

Le rapport de repérage

Périmètre du repérage : Avant Travaux

Date d'émission du rapport de repérage : 13 décembre 2024

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Programme des travaux prévus et leurs localisations

Il faudra, en supplément du diagnostic amiante effectué, réaliser un rapport complémentaire dans lequel le titulaire devra :

- Déceler la présence d'amiante dans les joints de mastic des vitrages des menuiseries donnant sur la cour d'honneur.

Sommaire du rapport

REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	1
IMMEUBLE BATI VISITE	1
CONCLUSION	1
LE PROPRIETAIRE.....	3
LE DONNEUR D'ORDRE.....	3
OPERATEUR(S) DE REPERAGE AYANT PARTICIPE AU REPERAGE	4
LE(S) SIGNATAIRE(S).....	4
LE RAPPORT DE REPERAGE.....	4
LES CONCLUSIONS.....	6
LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES	7
LA MISSION DE REPERAGE.....	8
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	10
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	11
SIGNATURES.....	14
ANNEXES	14

Nombre de pages de rapport : 13 page(s)

Nombre de pages d'annexes : 3 page(s)

Les conclusions

Nota : Selon l'article 6 de l'arrêté du 12 décembre 2012, en présence d'amiante et sans préjudice des autres dispositions réglementaires, l'opérateur de repérage mentionne la nécessité d'avertir toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Liste des éléments ne contenant pas d'amiante après analyse

Matériaux et produits	Localisation	Numéro de prélèvement	Numéro d'analyse	Photo
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-203 (Fenêtre Mastic)	ECH-001	EC 16699124	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-207 (Fenêtre Mastic)	ECH-002	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-307 (Fenêtre Mastic)	ECH-003	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-010 (Fenêtre Mastic)	ECH-004	EC 16699424	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-105 (Fenêtre Mastic)	ECH-005	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-106 (Fenêtre Mastic)	ECH-006	EC 16699624	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-004B (Fenêtre Mastic)	ECH-007	EC 16699724	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-004a (Fenêtre Mastic)	ECH-008	EC 16699824	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-009b (Fenêtre Mastic)	ECH-009	EC 16699924	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-201 (Fenêtre Mastic)	ECH-001 (déjà prélevé)	EC 16699124	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-202 (Fenêtre Mastic)	ECH-001 (déjà prélevé)	EC 16699124	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-204 (Fenêtre Mastic)	ECH-001 (déjà prélevé)	EC 16699124	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-205 (Fenêtre Mastic)	ECH-002 (déjà prélevé)	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-206 (Fenêtre Mastic)	ECH-002 (déjà prélevé)	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-208 (Fenêtre Mastic)	ECH-002 (déjà prélevé)	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-209 (Fenêtre Mastic)	ECH-002 (déjà prélevé)	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-210 (Fenêtre Mastic)	ECH-002 (déjà prélevé)	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-211 (Fenêtre Mastic)	ECH-002 (déjà prélevé)	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-301 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-302 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-303 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-306 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-308 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-309 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-310 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-011b (Fenêtre Mastic)	ECH-004 (déjà prélevé)	EC 16699424	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-102 (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-103 (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	

Matériaux et produits	Localisation	Numéro de prélèvement	Numéro d'analyse	Photo
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-104 (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-107 (Fenêtre Mastic)	ECH-006 (déjà prélevé)	EC 16699624	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-108 (Fenêtre Mastic)	ECH-006 (déjà prélevé)	EC 16699624	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-109 (Fenêtre Mastic)	ECH-006 (déjà prélevé)	EC 16699624	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-110 (Fenêtre Mastic)	ECH-006 (déjà prélevé)	EC 16699624	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-111 (Fenêtre Mastic)	ECH-006 (déjà prélevé)	EC 16699624	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-005b (Fenêtre Mastic)	ECH-007 (déjà prélevé)	EC 16699724	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-007b (Fenêtre Mastic)	ECH-007 (déjà prélevé)	EC 16699724	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-002a (Fenêtre Mastic)	ECH-008 (déjà prélevé)	EC 16699824	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-004a (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-004B (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-105 (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-005b (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	

Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits	Localisation	Sur avis de l'opérateur	Après analyse
SANS OBJET			

Matériaux et produits susceptibles de contenir l'amiante

Matériaux et produits	Localisation	Raison de l'impossibilité de conclure
SANS OBJET		

Liste des locaux et éléments non visités

Concerne les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante.

Locaux non visités

Etage	Locaux	Raisons et investigations complémentaires à réaliser
SANS OBJET		

Eléments non visités

Local	Partie de local	Composant	Partie de composant	Raisons et investigations complémentaires à réaliser
SANS OBJET				

Réserves et/ou investigations complémentaires demandées

Sans objet

Le(s) laboratoire(s) d'analyses

LAB-EXPERT
128 Bis Avenue Jean Jaurès
Parc Capstone - Carré d'Ivry
Bâtiment J1
94200 IVRY SUR SEINE

La mission de repérage

L'objet de la mission

Ce rapport de repérage amiante a pour objet de définir un état mentionnant la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante au niveau des différents composants de la construction (Liste C de l'annexe 13.9 du Code la Santé Publique) concernés dans le cadre de travaux.

Objectif :

Il s'agit d'assurer la protection des salariés qui vont effectuer la démolition et de l'environnement du bâtiment qui va être détruit.

Lors de démolition totale d'immeubles, l'ensemble des matériaux est sollicité. Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés dans la liste C de l'annexe 13.9 du Code la santé publique.

Ces matériaux et produits étant susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien ou de maintenance. Il concerne également des matériaux auxquels on ne peut accéder que par travaux destructifs.

Les résultats du repérage doivent être transmis à toute personne appelée à concevoir ou à réaliser les travaux, à qui incombent, en application du code du travail, l'organisation et la mise en œuvre des normes de protection requises.

Ainsi, sauf impossibilité technique, il doit être procédé, avant la démolition, à un retrait des matériaux contenant de l'amiante.

Clause de validité

Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société FOXDIAG.

Le cadre de la mission

Champ d'application :

Tous les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, maisons individuelles comprises, doivent faire l'objet d'un repérage spécifique avant démolition

Le cadre réglementaire de la mission

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique modifié (Liste C) et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

Annexe 13.9 du Code de la santé publique

Liste C mentionnée à l'article R1334-22

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1 - Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées.	Plaques en fibres-ciment
Ardoises.	Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment
Eléments ponctuels.	Conduits de cheminée, conduits de ventilation...
Revêtements bitumineux d'étanchéité.	Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles.
Accessoires de toitures	Rivets, faîtages, closoirs...
2 – Façades	
Panneaux-sandwichs	Plaques, joints d'assemblage, tresses...
Bardages.	Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage.
Appuis de fenêtres	Eléments en fibres-ciment.
3 - Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation.
Poteaux (périphériques et intérieurs).	Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre),
Cloisons légères ou préfabriquées	Peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment.
Gaines et coffres verticaux.	Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux.
Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Vantaux et joints.
4 – Plafonds et faux plafonds	
Plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite).
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures).	Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes.
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation.
Gaines et coffres horizontaux.	Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux.
Faux plafonds.	Panneaux et plaques.
5 - Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement).	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations.
Revêtement de murs	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides).	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment.
Conduits de vapeur, fumée, échappement.	Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons.
Clapets/volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage.
Vide-ordures.	Conduit en fibres-ciment.
7 - Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières.	Portes et cloisons palières.
Trémie, machinerie.	Flocage, bourre, mur/plancher, joint mousse.
8 - Équipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9 - Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10 - Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Eléments en fibres-ciment.

Le périmètre de repérage effectif (Avant Travaux)

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Bâtiment – Etage	Locaux
	B4-301, B4-302, B4-303, B4-306, B4-307, B4-308, B4-309, B4-310, B4-201, B4-202, B4-203, B4-204, B4-205, B4-206, B4-207, B4-208, B4-209, B4-210, B4-211, PO-102, PO-103, PO-104, B4-105, B4-106, B4-107, B4-108, B4-109, B4-110, B4-111, PO-001, PO-002a, PO-002B, PO-003, PO-004a, PO-004B, B4-005a, B4-005b, B4-006, B4-007a, B4-007b, B4-009a, B4-009b, B4-010, B4-011a, B4-011b, PO-104a, PO-105, PO-005b, PO-005a

Conditions de réalisation du repérage

Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés Plan de travaux
Documents remis : Plan de travaux

Date(s) de visite des locaux

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 13 décembre 2024
Nom de l'opérateur : FOURDAN Philippe

Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision août 2017.

Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention

Résultats détaillés du repérage

Synthèse des résultats du repérage

Composants de la construction	Partie du composant vérifié ou sondé	Localisation	Photos n°	Prélèvements Echantillons n°	Analyses n°	Présence d'amiante (*)	Analyse ou éléments de décision de l'opérateur en absence d'analyse
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-203		OUI ECH-001	EC 166991 24	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-207		OUI ECH-002	EC 166992 24	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-307		OUI ECH-003	EC 166993 24	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-010		OUI ECH-004	EC 166994 24	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-105		OUI ECH-005	EC 166995 24	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-106		OUI ECH-006	EC 166996 24	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--PO-004B		OUI ECH-007	EC 166997 24	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--PO-004a		OUI ECH-008	EC 166998 24	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-009b		OUI ECH-009	EC 166999 24	NON	Résultat d'analyse de matériau ou produit
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-201		NON ECH-001	EC 166991 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-202		NON ECH-001	EC 166991 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-204		NON ECH-001	EC 166991 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-205		NON ECH-002	EC 166992 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-206		NON ECH-002	EC 166992 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-208		NON ECH-002	EC 166992 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-209		NON ECH-002	EC 166992 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-210		NON ECH-002	EC 166992 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-211		NON ECH-002	EC 166992 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-301		NON ECH-003	EC 166993 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-302		NON ECH-003	EC 166993 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-303		NON ECH-003	EC 166993 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-306		NON ECH-003	EC 166993 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-308		NON ECH-	EC 166993	NON	déjà prélevé Zone présentant des

Composants de la construction	Partie du composant vérifié ou sondé	Localisation	Photos n°	Prélèvements Echantillons n°	Analyses n°	Présence d'amiante (*)	Analyse ou éléments de décision de l'opérateur en absence d'analyse
				003	24		similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-309		NON ECH-003	EC 166993 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-310		NON ECH-003	EC 166993 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-011b		NON ECH-004	EC 166994 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--PO-102		NON ECH-005	EC 166995 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--PO-103		NON ECH-005	EC 166995 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--PO-104		NON ECH-005	EC 166995 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-107		NON ECH-006	EC 166996 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-108		NON ECH-006	EC 166996 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-109		NON ECH-006	EC 166996 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-110		NON ECH-006	EC 166996 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-111		NON ECH-006	EC 166996 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-005b		NON ECH-007	EC 166997 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--B4-007b		NON ECH-007	EC 166997 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--PO-002a		NON ECH-008	EC 166998 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--PO-004a		NON ECH-005	EC 166995 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--PO-004B		NON ECH-005	EC 166995 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--PO-105		NON ECH-005	EC 166995 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage
Fenêtre Mastic	Autres matériaux Mastic d'étanchéité	--PO-005b		NON ECH-005	EC 166995 24	NON	déjà prélevé Zone présentant des similitudes d'ouvrage

(*) S : attente du résultat du laboratoire ou susceptible

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

SANS OBJET

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire

Matériaux et produits	Localisation	Numéro de prélèvement	Numéro d'analyse
SANS OBJET			

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur

Matériau ou produit	Localisation	Analyse ou éléments de décision de l'opérateur en absence d'analyse
SANS OBJET		

Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante après analyse en laboratoire

Matériaux et produits	Localisation	Numéro de prélèvement	Numéro d'analyse	Photo
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-203 (Fenêtre Mastic)	ECH-001	EC 16699124	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-207 (Fenêtre Mastic)	ECH-002	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-307 (Fenêtre Mastic)	ECH-003	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-010 (Fenêtre Mastic)	ECH-004	EC 16699424	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-105 (Fenêtre Mastic)	ECH-005	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-106 (Fenêtre Mastic)	ECH-006	EC 16699624	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-004B (Fenêtre Mastic)	ECH-007	EC 16699724	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-004a (Fenêtre Mastic)	ECH-008	EC 16699824	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-009b (Fenêtre Mastic)	ECH-009	EC 16699924	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-201 (Fenêtre Mastic)	ECH-001 (déjà prélevé)	EC 16699124	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-202 (Fenêtre Mastic)	ECH-001 (déjà prélevé)	EC 16699124	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-204 (Fenêtre Mastic)	ECH-001 (déjà prélevé)	EC 16699124	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-205 (Fenêtre Mastic)	ECH-002 (déjà prélevé)	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-206 (Fenêtre Mastic)	ECH-002 (déjà prélevé)	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-208 (Fenêtre Mastic)	ECH-002 (déjà prélevé)	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-209 (Fenêtre Mastic)	ECH-002 (déjà prélevé)	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-210 (Fenêtre Mastic)	ECH-002 (déjà prélevé)	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-211 (Fenêtre Mastic)	ECH-002 (déjà prélevé)	EC 16699224	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-301 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-302 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-303 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-306 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-308 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-309 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-310 (Fenêtre Mastic)	ECH-003 (déjà prélevé)	EC 16699324	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-011b (Fenêtre Mastic)	ECH-004 (déjà prélevé)	EC 16699424	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-102 (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-103 (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-104 (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-107 (Fenêtre Mastic)	ECH-006 (déjà prélevé)	EC 16699624	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-108 (Fenêtre Mastic)	ECH-006 (déjà prélevé)	EC 16699624	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-109 (Fenêtre Mastic)	ECH-006 (déjà prélevé)	EC 16699624	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-110 (Fenêtre Mastic)	ECH-006 (déjà prélevé)	EC 16699624	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-111 (Fenêtre Mastic)	ECH-006 (déjà prélevé)	EC 16699624	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-005b (Fenêtre Mastic)	ECH-007 (déjà prélevé)	EC 16699724	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--B4-007b (Fenêtre Mastic)	ECH-007 (déjà prélevé)	EC 16699724	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-002a (Fenêtre Mastic)	ECH-008 (déjà prélevé)	EC 16699824	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-004a (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-004B (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-105 (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	
Autres matériaux (Mastic d'étanchéité)	--PO-005b (Fenêtre Mastic)	ECH-005 (déjà prélevé)	EC 16699524	

Devoir de conseil
Sans objet

Signatures

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

Organisme de certification : LCP CERTIFICATION 23 bis, rue Thomas Edison 33610 CANEJAN
Numéro de certification : 416 - Date de validité 30/12/2027

Cachet de l'entreprise



Fait à PARIS,
Le 13 décembre 2024

Par : FOXDIAG

Nom et prénom de l'opérateur : Philippe FOURDAN

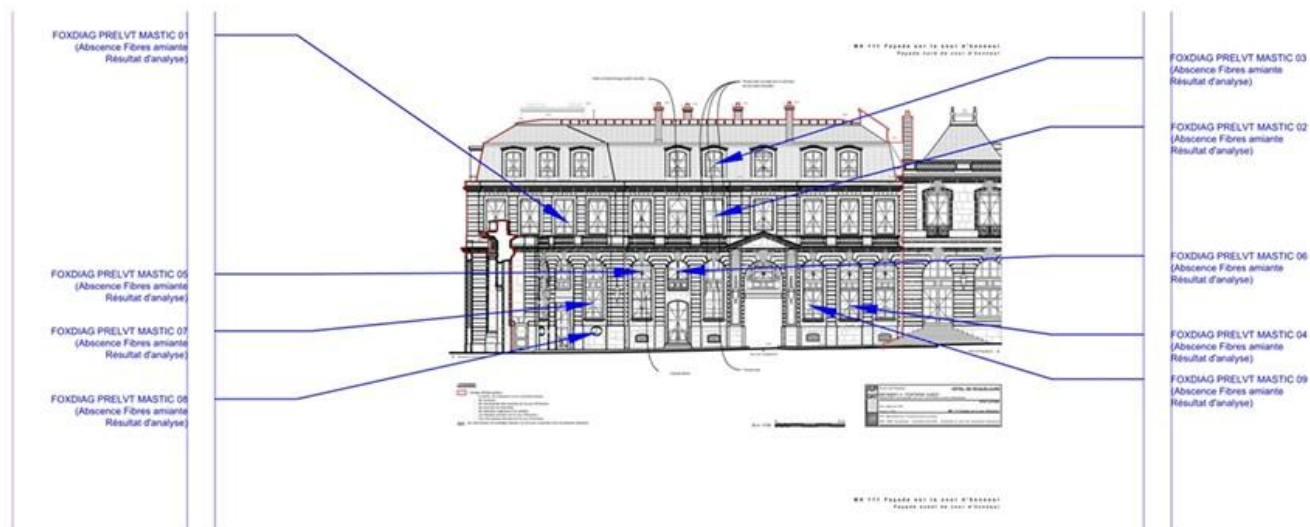
Signature de l'opérateur

A handwritten signature in black ink that reads "p. fourdan".

Ce document reste la propriété de la société FOXDIAG jusqu'à son paiement intégral.

La société FOXDIAG atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoivent, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

Schéma de repérage




**LAB
EXPERT**

Dossier 2412-246 Bd Saint-Germain, 75007 Paris
Prélèvement du : 13/12/2024
246 Bd Saint-Germain
75007 Paris
**FOXDIAG
81, Rue Réaumur
75002 PARIS**
Rapport d'essai n°: R 02572824
**A l'attention de Philippe FOURDAN
Ivry sur Seine, le 31/12/2024**
Affaire n°: AF01675024
Date de réception : 27/12/2024 – Date de fin d'analyse : 31/12/2024
Recherche d'amiante dans les matériaux et/ou produits - R 02572824
Page 1/1

Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et accréditation des organismes procédant à ces analyses.

Nombre total d'échantillon(s) : 1

Ref. / Description client / Couche(s) à analyser	N° Ech. Date analyse	Description laboratoire (couches analysées)	Préparation		Analyse		Résultats	COFRAC
			Technique Traitement	Nb	Technique analyste	Nb		
AM001 Mastic fenêtre Localisation non communiquée	<u>EC</u> <u>16699124</u> 31/12/2024	Mastic (Souple, Marron) ; Matériau (Traces) (Durr/Effritable, Blanc/Gris) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	META 1 <i>Chimique, Thermique, Ultra-Sons</i>	1	META <i>PC-PC</i>	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus considérés étant aptes à être préparés par le laboratoire et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale, sauf accord écrit du laboratoire. Seule l'édition originale du rapport portant la validation technique du laboratoire engage sa responsabilité. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Toutes les informations fournies par le client (références du dossier et de l'échantillon, localisation, date et lieu de prélèvement, ou toute autre information relative à l'échantillon avant son dépôt) relèvent de sa seule responsabilité et ne sont pas couvertes par l'accréditation du laboratoire. La limite de détection des fibres d'amiante garantie par le laboratoire, lors de l'analyse par META et par MOLP des matériaux est de 0,1% en masse dans 95% des cas et dans la limite de 4 couches indissociables conformément à la validation de méthode. Au-delà de 4 couches, le résultat d'analyse sera présenté hors champ d'accréditation et ne pourra donc pas être exploité dans un contexte réglementaire opposable. La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Électronique à Transmission avec Analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 µm), de sa structure cristalline et de sa composition chimique. Toute couche présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. Toute couche analysée par MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée), présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 micromètres. META 1 : Préparation matériaux et produits manufacturés pouvant contenir de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-001) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X 43-050 et NF ISO 22262-1. META 2 : Préparation des matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante et/ou de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-005) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A. J. Locock (2014)). META 3 : Préparation des poussières sur lingettes selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-004) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué. META 4 : Préparation des matériaux bruts pouvant contenir naturellement de l'amiante selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-006) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A. J. Locock (2014)). MOLP : Recherche d'amiante dans les matériaux et produits par MOLP (OPE-ESS-MO-003) ; Guide HSG 248 - Appendice 2. META 0 : Méthode d'analyse de matériaux et produits par META selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué, avec une préparation adaptée à l'échantillon.

**Signature technique
Mohamed BENTALEB**

LAB-EXPERT SAS : Siège social : 128 Bis Avenue Jean Jaurès – Parc Capstone – Carré Ivry – Bâtiment J1 – 94200 IVRY SUR SEINE
Société par Actions Simplifiée – Capital de 20.000 € – RCS Créteil 848 416 806 – Siret 848 416 806 00018 – TVA FR15 848 416 806 – Code APE : 7120 B



Dossier 2412-246 Bd Saint-Germain, 75007 Paris

Prélèvement du : 13/12/2024

246 Bd Saint-Germain

75007 Paris

FOXDIAG

81, Rue Réaumur

75002 PARIS

Rapport d'essai n°: R 02572924

A l'attention de Philippe FOURDAN

Ivry sur Seine, le 31/12/2024

Affaire n°: AF01675024

Date de réception : 27/12/2024 - Date de fin d'analyse : 31/12/2024

Recherche d'amiante dans les matériaux et/ou produits - R 02572924

Page 1/1

Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et accréditation des organismes procédant à ces analyses.

Nombre total d'échantillon(s) : 1

Ref. / Description client / Couche(s) à analyser	N° Ech. Date analyse	Description laboratoire (couches analysées)	Préparation		Analyse		Résultats	COFRAC
			Technique Traitement	Nb	Technique analyse	Nb		
AM002 Mastic fenêtre Localisation non communiquée	EC 16699224 31/12/2024	Peinture (Dur/Effratable,Gris) ; Mastic (Dur,Beige/Blanc) ; Matériau (Traces) (Dur/Effratable,Gris) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	META 1 <i>Chimique, Thermique, Ultra-Sons</i>	1	META <i>PC-PC</i>	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus considérés étant aptes à être préparés par le laboratoire et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale, sauf accord écrit du laboratoire. Seule l'édition originale du rapport portant la validation technique du laboratoire engage sa responsabilité. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation.

Elles sont identifiées par le symbole *. Toutes les informations fournies par le client (références du dossier et de l'échantillon, localisation, date et lieu de prélèvement, ou toute autre information relative à l'échantillon avant son dépôt) relèvent de sa seule responsabilité et ne sont pas couvertes par l'accréditation du laboratoire.

La limite de détection des fibres d'amiante garantie par le laboratoire, lors de l'analyse par META et par MOLP des matériaux est de 0,1% en masse dans 95% des cas et dans la limite de 4 couches indissociables conformément à la validation de méthode. Au-delà de 4 couches, le résultat d'analyse sera présenté hors champ d'accréditation et ne pourra donc pas être exploité dans un contexte réglementaire opposable.

La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Electronique à Transmission avec Analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 µm), de sa structure cristalline et de sa composition chimique. Toute couche présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

Toute couche analysée par MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée), présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 micromètres.

META 1 : Préparation matériaux et produits manufacturés pouvant contenir de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-001) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X 43-050 et NF ISO 22262-1.

META 2 : Préparation des matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante et/ou de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-005) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)).

META 3 : Préparation des poussières sur lingettes selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-004) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué.

META 4 : Préparation des matériaux bruts pouvant contenir naturellement de l'amiante selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-006) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)).

MOLP : Recherche d'amiante dans les matériaux et produits par MOLP (OPE-ESS-MO-003) ; Guide HSG 248 - Appendice 2.

META 0 : Méthode d'analyse de matériaux et produits par META selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué, avec une préparation adaptée à l'échantillon.

Signataire technique
Mohamed BENTALEB

Dossier 2412-246 Bd Saint-Germain, 75007 Paris
Prélèvement du : 13/12/2024
246 Bd Saint-Germain
75007 Paris
FOXDIAG
81, Rue Réaumur
75002 PARIS

Rapport d'essai n°: R 02573024

A l'attention de Philippe FOURDAN

Ivry sur Seine, le 31/12/2024

Affaire n°: AF01675024

Date de réception : 27/12/2024 – Date de fin d'analyse : 31/12/2024

Recherche d'amiante dans les matériaux et/ou produits - R 02573024

Page 1/1

Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et accréditation des organismes procédant à ces analyses.

Nombre total d'échantillon(s) : 1

Ref. / Description client / Couche(s) à analyser	N° Ech. Date analyse	Description laboratoire (couches analysées)	Préparation		Analyse		Résultats	COFRAC
			Technique Traitement	Nb	Technique analyse	Nb		
AM003 Mastic fenêtre Localisation non communiquée	EC 16699324 31/12/2024	Peinture (Dur/Effratable,Gris) ; Mastic (Dur,Beige/Marron) ; Matériau (Traces) (Dur/Effratable,Gris) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	META 1 <i>Chimique, Thermique, Ultra-Sons</i>	1	META <i>PC-PC</i>	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus considérés étant aptes à être préparés par le laboratoire et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale, sauf accord écrit du laboratoire. Seule l'édition originale du rapport portant la validation technique du laboratoire engage sa responsabilité. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Toutes les informations fournies par le client (références du dossier et de l'échantillon, localisation, date et lieu de prélèvement, ou toute autre information relative à l'échantillon avant son dépôt) relèvent de sa seule responsabilité et ne sont pas couvertes par l'accréditation du laboratoire. La limite de détection des fibres d'amiante garantie par le laboratoire, lors de l'analyse par META et par MOLP des matériaux est de 0,1% en masse dans 95% des cas et dans la limite de 4 couches indissociables conformément à la validation de méthode. Au-delà de 4 couches, le résultat d'analyse sera présenté hors champ d'accréditation et ne pourra donc pas être exploité dans un contexte réglementaire opposable. La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Electronique à Transmission avec Analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 µm), de sa structure cristalline et de sa composition chimique. Toute couche présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. Toute couche analysée par MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée), présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 micromètres. META 1 : Préparation matériaux et produits manufacturés pouvant contenir de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-001) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X 43-050 et NF ISO 22262-1. META 2 : Préparation des matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante et/ou de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-005) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)). META 3 : Préparation des poussières sur lingettes selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-004) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué. META 4 : Préparation des matériaux bruts pouvant contenir naturellement de l'amiante selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-006) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)). MOLP : Recherche d'amiante dans les matériaux et produits par MOLP (OPE-ESS-MO-003) ; Guide HSG 248 - Appendice 2. META 0 : Méthode d'analyse de matériaux et produits par META selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué, avec une préparation adaptée à l'échantillon.

 Signataire technique
 Mohamed BENTALEB



 LAB-EXPERT SAS : Siège social : 128 Bis Avenue Jean Jaurès – Parc Capstone – Carré Ivry – Bâtiment J1 – 94200 IVRY SUR SEINE
 Société par Actions Simplifiée – Capital de 20.000 € – RCS Créteil 848 416 806 – Siret 848 416 806 00018 – TVA FR15 848 416 806 – Code APE : 7120 B

Dossier 2412-246 Bd Saint-Germain, 75007 Paris
 Prélèvement du : 13/12/2024
 246 Bd Saint-Germain

75007 Paris

FOXDIAG
 81, Rue Réaumur
 75002 PARIS

Rapport d'essai n°: R 02573124

A l'attention de Philippe FOURDAN
 Ivry sur Seine, le 31/12/2024

Affaire n°: AF01675024

Date de réception : 27/12/2024 – Date de fin d'analyse : 31/12/2024

Recherche d'amiante dans les matériaux et/ou produits - R 02573124

Page 1/1

Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et accréditation des organismes procédant à ces analyses.

Nombre total d'échantillon(s) : 1

Ref. / Description client / Couche(s) à analyser	N° Ech. Date analyse	Description laboratoire (couches analysées)	Préparation		Analyse		Résultats	COFRAC
			Technique Traitement	Nb	Technique analyste	Nb		
AM004 Mastic fenêtre Localisation non communiquée	EC 16699424 31/12/2024	Peinture (Dur/Effritable,Beige/Gris) ; Mastic (Dur,Beige/Marron) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	META 1 <i>Chimique, Thermique, Ultra-Sons</i>	1	META <i>PC-PC</i>	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus considérés étant aptes à être préparés par le laboratoire et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale, sauf accord écrit du laboratoire. Seule l'édition originale du rapport portant la validation technique du laboratoire engage sa responsabilité. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Toutes les informations fournies par le client (références du dossier et de l'échantillon, localisation, date et lieu de prélèvement, ou toute autre information relative à l'échantillon avant son dépôt) relèvent de sa seule responsabilité et ne sont pas couvertes par l'accréditation du laboratoire. La limite de détection des fibres d'amiante garantie par le laboratoire, lors de l'analyse par META et par MOLP des matériaux est de 0,1% en masse dans 95% des cas et dans la limite de 4 couches indissociables conformément à la validation de méthode. Au-delà de 4 couches, le résultat d'analyse sera présenté hors champ d'accréditation et ne pourra donc pas être exploité dans un contexte réglementaire opposable. La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Électronique à Transmission avec Analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 µm), de sa structure cristalline et de sa composition chimique. Toute couche présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. Toute couche analysée par MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée), présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 micromètres. META 1 : Préparation matériaux et produits manufacturés pouvant contenir de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-001) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X 43-050 et NF ISO 22262-1. META 2 : Préparation des matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante et/ou de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-005) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)). META 3 : Préparation des poussières sur lingettes selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-004) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué. META 4 : Préparation des matériaux bruts pouvant contenir naturellement de l'amiante selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-006) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)). MOLP : Recherche d'amiante dans les matériaux et produits par MOLP (OPE-ESS-MO-003) ; Guide HSG 248 - Appendice 2. META 0 : Méthode d'analyse de matériaux et produits par META selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué, avec une préparation adaptée à l'échantillon.

Signataire technique
 Mohamed BENTALEB



LAB-EXPERT SAS : Siège social : 128 Bis Avenue Jean Jaurès – Parc Capstone – Carré Ivry – Bâtiment J1 – 94200 IVRY SUR SEINE
 Société par Actions Simplifiée – Capital de 20.000 € – RCS Créteil 848 416 806 – Siret 848 416 806 00018 – TVA FR15 848 416 806 – Code APE : 7120 B

Dossier 2412-246 Bd Saint-Germain, 75007 Paris
Prélèvement du : 13/12/2024
246 Bd Saint-Germain
75007 Paris
FOXDIAG
81, Rue Réaumur
75002 PARIS
Rapport d'essai n°: R 02573224
A l'attention de Philippe FOURDAN
Ivry sur Seine, le 31/12/2024
Affaire n°: AF01675024
Date de réception : 27/12/2024 – Date de fin d'analyse : 31/12/2024
Recherche d'amiante dans les matériaux et/ou produits - R 02573224
Page 1/1

Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et accréditation des organismes procédant à ces analyses.

Nombre total d'échantillon(s) : 1

Ref. / Description client / Couche(s) à analyser	N° Ech. Date analyse	Description laboratoire (couches analysées)	Préparation		Analyse		Résultats	COFRAC
			Technique Traitement	Nb	Technique analyse	Nb		
AM005 Mastic fenêtre Localisation non communiquée	<u>EC</u> <u>16699524</u> 31/12/2024	Peinture (Dur/Effritable,Gris) ; Mastic (Dur/Effritable,Beige/Marron) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	META 1 <i>Chimique, Thermique, Ultra-Sons</i>	1	META <i>PC-PC</i>	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus considérés étant aptes à être préparés par le laboratoire et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale, sauf accord écrit du laboratoire. Seule l'édition originale du rapport portant la validation technique du laboratoire engage sa responsabilité. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Toutes les informations fournies par le client (références du dossier et de l'échantillon, localisation, date et lieu de prélèvement, ou toute autre information relative à l'échantillon avant son dépôt) relèvent de sa seule responsabilité et ne sont pas couvertes par l'accréditation du laboratoire. La limite de détection des fibres d'amiante garantie par le laboratoire, lors de l'analyse par META et par MOLP des matériaux est de 0,1% en masse dans 95% des cas et dans la limite de 4 couches indissociables conformément à la validation de méthode. Au-delà de 4 couches, le résultat d'analyse sera présenté hors champ d'accréditation et ne pourra donc pas être exploité dans un contexte réglementaire opposable. La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Electronique à Transmission avec Analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 µm), de sa structure cristalline et de sa composition chimique. Toute couche présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. Toute couche analysée par MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée), présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 micromètres. META 1 : Préparation matériaux et produits manufacturés pouvant contenir de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-001) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X 43-050 et NF ISO 22262-1. META 2 : Préparation des matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante et/ou de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-005) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)). META 3 : Préparation des poussières sur lingettes selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-004) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué. META 4 : Préparation des matériaux bruts pouvant contenir naturellement de l'amiante selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-006) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)). MOLP : Recherche d'amiante dans les matériaux et produits par MOLP (OPE-ESS-MO-003) ; Guide HSG 248 - Appendice 2. META 0 : Méthode d'analyse de matériaux et produits par META selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué, avec une préparation adaptée à l'échantillon.

 Signataire technique
 Mohamed BENTALEB



 LAB-EXPERT SAS : Siège social : 128 Bis Avenue Jean Jaurès – Parc Capstone – Carré Ivry – Bâtiment J1 – 94200 IVRY SUR SEINE
 Société par Actions Simplifiée – Capital de 20.000 € – RCS Créteil 848 416 806 – Siret 848 416 806 00018 – TVA FR15 848 416 806 – Code APE : 7120 B

Dossier 2412-246 Bd Saint-Germain, 75007 Paris
Prélèvement du : 13/12/2024
246 Bd Saint-Germain

75007 Paris

FOXDIAG
81, Rue Réaumur
75002 PARIS

Rapport d'essai n°: R 02573324

A l'attention de Philippe FOURDAN
 Ivry sur Seine, le 31/12/2024

Affaire n°: AF01675024

Date de réception : 27/12/2024 – Date de fin d'analyse : 31/12/2024

Recherche d'amiante dans les matériaux et/ou produits - R 02573324

Page 1/1

Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et accréditation des organismes procédant à ces analyses.

Nombre total d'échantillon(s) : 1

Ref. / Description client / Couche(s) à analyser	N° Ech. Date analyse	Description laboratoire (couches analysées)	Préparation		Analyse		Résultats	COFRAC
			Technique Traitement	Nb	Technique analyse	Nb		
AM006 Mastic fenêtre Localisation non communiquée	EC 16699624 31/12/2024	Peinture (Dur/Effratable,Gris) ; Mastic (Dur/Effratable,Beige/Marron) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	META 1 <i>Chimique, Thermique, Ultra-Sons</i>	1	META <i>PC-PC</i>	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus considérés étant aptes à être préparés par le laboratoire et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale, sauf accord écrit du laboratoire. Seule l'édition originale du rapport portant la validation technique du laboratoire engage sa responsabilité. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Toutes les informations fournies par le client (références du dossier et de l'échantillon, localisation, date et lieu de prélèvement, ou toute autre information relative à l'échantillon avant son dépôt) relèvent de sa seule responsabilité et ne sont pas couvertes par l'accréditation du laboratoire. La limite de détection des fibres d'amiante garantie par le laboratoire, lors de l'analyse par META et par MOLP des matériaux est de 0,1% en masse dans 95% des cas et dans la limite de 4 couches indissociables conformément à la validation de méthode. Au-delà de 4 couches, le résultat d'analyse sera présenté hors champ d'accréditation et ne pourra donc pas être exploité dans un contexte réglementaire opposable. La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Electronique à Transmission avec Analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 µm), de sa structure cristalline et de sa composition chimique. Toute couche présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. Toute couche analysée par MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée), présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 micromètres. META 1 : Préparation matériaux et produits manufacturés pouvant contenir de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-001) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X 43-050 et NF ISO 22262-1. META 2 : Préparation des matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante et/ou de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-005) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)). META 3 : Préparation des poussières sur lingettes selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-004) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué. META 4 : Préparation des matériaux bruts pouvant contenir naturellement de l'amiante selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-006) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)). MOLP : Recherche d'amiante dans les matériaux et produits par MOLP (OPE-ESS-MO-003) : Guide HSG 248 - Appendice 2. META 0 : Méthode d'analyse de matériaux et produits par META selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué, avec une préparation adaptée à l'échantillon.

Signataire technique
 Mohamed BENTALEB



LAB-EXPERT SAS : Siège social : 128 Bis Avenue Jean Jaurès – Parc Capstone – Carré Ivry – Bâtiment J1 – 94200 IVRY SUR SEINE
 Société par Actions Simplifiée – Capital de 20.000 € – RCS Créteil 848 416 806 – Siret 848 416 806 00018 – TVA FR15 848 416 806 – Code APE : 7120 B



Dossier 2412-246 Bd Saint-Germain, 75007 Paris

Prélèvement du : 13/12/2024

246 Bd Saint-Germain

75007 Paris

FOXDIAG

81, Rue Réaumur

75002 PARIS

Rapport d'essai n°: R 02573824

A l'attention de Philippe FOURDAN

Ivry sur Seine, le 31/12/2024

Affaire n°: AF01675024

Date de réception : 27/12/2024 – Date de fin d'analyse : 31/12/2024

Recherche d'amiante dans les matériaux et/ou produits - R 02573824

Page 1/1

Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et accréditation des organismes procédant à ces analyses.

Nombre total d'échantillon(s) : 1

Ref. / Description client / Couche(s) à analyser	N° Ech. Date analyse	Description laboratoire (couches analysées)	Préparation		Analyse		Résultats	COFRAC
			Technique Traitement	Nb	Technique analyste	Nb		
AM007 Mastic fenêtre Localisation non communiquée	EC 16699724 31/12/2024	Peinture (Dur/Effritable, Gris) ; Mastic (Dur, Beige/Marron) ; Matériau (Traces) (Dur/Effritable, Gris) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	META 1 Chimique, Thermique, Ultra-Sons	1	META PC-PC	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus considérés étant aptes à être préparés par le laboratoire et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale, sauf accord écrit du laboratoire. Seule l'édition originale du rapport portant la validation technique du laboratoire engage sa responsabilité. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation.

Elles sont identifiées par le symbole *. Toutes les informations fournies par le client (références du dossier et de l'échantillon, localisation, date et lieu de prélèvement, ou toute autre information relative à l'échantillon avant son dépôt) relèvent de sa seule responsabilité et ne sont pas couvertes par l'accréditation du laboratoire.

La limite de détection des fibres d'amiante garantie par le laboratoire, lors de l'analyse par META et par MOLP des matériaux est de 0,1% en masse dans 95% des cas et dans la limite de 4 couches indissociables conformément à la validation de méthode. Au-delà de 4 couches, le résultat d'analyse sera présenté hors champ d'accréditation et ne pourra donc pas être exploité dans un contexte réglementaire opposable.

La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Electronique à Transmission avec Analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 µm), de sa structure cristalline et de sa composition chimique. Toute couche présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

Toute couche analysée par MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée), présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 micromètres.

META 1 : Préparation matériaux et produits manufacturés pouvant contenir de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-001) /

Analyse selon parties pertinentes des normes NF X 43-050 et NF ISO 22262-1.

META 2 : Préparation des matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante et/ou de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-005) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)).

META 3 : Préparation des poussières sur lingettes selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-004) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué.

META 4 : Préparation des matériaux bruts pouvant contenir naturellement de l'amiante selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-006) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)).

MOLP : Recherche d'amiante dans les matériaux et produits par MOLP (OPE-ESS-MO-003) ; Guide HSG 248 - Appendice 2

META 0 : Méthode d'analyse de matériaux et produits par META selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué, avec une préparation adaptée à l'échantillon.

Signataire technique
Mohamed BENTALEB



Dossier 2412-246 Bd Saint-Germain, 75007 Paris

Prélèvement du : 13/12/2024

246 Bd Saint-Germain

75007 Paris

FOXDIAG

81, Rue Réaumur

75002 PARIS

Rapport d'essai n°: R 02573624

A l'attention de Philippe FOURDAN

Ivry sur Seine, le 31/12/2024

Affaire n°: AF01675024

Date de réception : 27/12/2024 – Date de fin d'analyse : 31/12/2024

Recherche d'amiante dans les matériaux et/ou produits - R 02573624

Page 1/1

Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et accréditation des organismes procédant à ces analyses.

Nombre total d'échantillon(s) : 1

Ref. / Description client / Couche(s) à analyser	N° Ech. Date analyse	Description laboratoire (couches analysées)	Préparation		Analyse		Résultats	COFRAC
			Technique Traitement	Nb	Technique analyse	Nb		
AM008 Mastic fenêtre Localisation non communiquée	EC 16699824 31/12/2024	Peinture (Dur/Effritable,Gris) ; Mastic (Dur,Beige/Marron) ; Matériau (Traces) (Dur/Effritable,Gris) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	META 1 <i>Chimique, Thermique, Ultra-Sons</i>	1	META <i>PC-PC</i>	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus considérés étant aptes à être préparés par le laboratoire et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale, sauf accord écrit du laboratoire. Seule l'édition originale du rapport portant la validation technique du laboratoire engage sa responsabilité. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Toutes les informations fournies par le client (références du dossier et de l'échantillon, localisation, date et lieu de prélèvement, ou toute autre information relative à l'échantillon avant son dépôt) relèvent de sa seule responsabilité et ne sont pas couvertes par l'accréditation du laboratoire. La limite de détection des fibres d'amiante garantie par le laboratoire, lors de l'analyse par META et par MOLP des matériaux est de 0,1% en masse dans 95% des cas et dans la limite de 4 couches indissociables conformément à la validation de méthode. Au-delà de 4 couches, le résultat d'analyse sera présenté hors champ d'accréditation et ne pourra donc pas être exploité dans un contexte réglementaire opposable. La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Electronique à Transmission avec Analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 µm), de sa structure cristalline et de sa composition chimique. Toute couche présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. Toute couche analysée par MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée), présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 micromètres. META 1 : Préparation matériaux et produits manufacturés pouvant contenir de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-001) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X 43-050 et NF ISO 2262-1. META 2 : Préparation des matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante et/ou de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-005) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)). META 3 : Préparation des poussières sur lingettes selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-004) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 2262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué. META 4 : Préparation des matériaux bruts pouvant contenir naturellement de l'amiante selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-006) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)). MOLP : Recherche d'amiante dans les matériaux et produits par MOLP (OPE-ESS-MO-003) ; Guide HSG 248 - Appendice 2. META 0 : Méthode d'analyse de matériaux et produits par META selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 2262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué, avec une préparation adaptée à l'échantillon.

Signature technique
Mohamed BENTALEB



Dossier 2412-246 Bd Saint-Germain, 75007 Paris
Prélèvement du : 13/12/2024
246 Bd Saint-Germain

75007 Paris

FOXDIAG
81, Rue Réaumur
75002 PARIS

Rapport d'essai n°: R 02573524

A l'attention de Philippe FOURDAN
Ivry sur Seine, le 31/12/2024

Affaire n°: AF01675024

Date de réception : 27/12/2024 – Date de fin d'analyse : 31/12/2024

Recherche d'amiante dans les matériaux et/ou produits - R 02573524

Page 1/1

Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et accréditation des organismes procédant à ces analyses.

Nombre total d'échantillon(s) : 1

Ref. / Description client / Couche(s) à analyser	N° Ech. Date analyse	Description laboratoire (couches analysées)	Préparation		Analyse		Résultats	COFRAC
			Technique Traitement	Nb	Technique analyse	Nb		
AM009 Mastic fenêtre Localisation non communiquée	EC 16699924 31/12/2024	Peinture (Dur/Effratable, Gris) ; Mastic (Dur/Effratable, Beige/Marron) <i>Techniquement indissociable, contamination inter couches.</i>	META 1 <i>Chimique, Thermique, Ultra-Sons</i>	1	META <i>PC-PC</i>	2	Fibre d'Amiante Non Détecté	*

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus considérés étant aptes à être préparés par le laboratoire et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale, sauf accord écrit du laboratoire. Seule l'édition originale du rapport portant la validation technique du laboratoire engage sa responsabilité. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Toutes les informations fournies par le client (références du dossier et de l'échantillon, localisation, date et lieu de prélèvement, ou toute autre information relative à l'échantillon avant son dépôt) relèvent de sa seule responsabilité et ne sont pas couvertes par l'accréditation du laboratoire. La limite de détection des fibres d'amiante garantie par le laboratoire, lors de l'analyse par META et par MOLP des matériaux est de 0,1% en masse dans 95% des cas et dans la limite de 4 couches indissociables conformément à la validation de méthode. Au-delà de 4 couches, le résultat d'analyse sera présenté hors champ d'accréditation et ne pourra donc pas être exploité dans un contexte réglementaire opposable. La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Electronique à Transmission avec Analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 µm), de sa structure cristalline et de sa composition chimique. Toute couche présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. Toute couche analysée par MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée), présentant un résultat en fibre d'amiante non détecté peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 micromètres. META 1 : Préparation matériaux et produits manufacturés pouvant contenir de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-001) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X 43-050 et NF ISO 22262-1. META 2 : Préparation des matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante et/ou de l'amiante délibérément ajouté selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-005) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)). META 3 : Préparation des poussières sur lingettes selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-004) / Analyse selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué. META 4 : Préparation des matériaux bruts pouvant contenir naturellement de l'amiante selon méthode interne de traitement (OPE-ESS-MO-006) / Analyse selon parties pertinentes de la norme NF X43-050 et IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (Hawthorne F. C. et al., (2012) et A.J. Locock (2014)). MOLP : Recherche d'amiante dans les matériaux et produits par MOLP (OPE-ESS-MO-003) ; Guide HSG 248 - Appendice 2. META 0 : Méthode d'analyse de matériaux et produits par META selon parties pertinentes des normes NF X43-050 et NF ISO 22262-1 hors champ d'accréditation et hors du cadre réglementaire indiqué, avec une préparation adaptée à l'échantillon.

Signataire technique
Mohamed BENTALEB

Attestation de compétence



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°416

Monsieur FOURDAN Philippe

Amiante sans mention Selon arrêté du 02 juillet 2018	Amiante Date d'effet : 31/12/2020 - Date d'expiration : 30/12/2027
Amiante avec mention Selon arrêté du 02 juillet 2018	Missions spécifiques, bâtiments complexes Date d'effet : 25/06/2021 - Date d'expiration : 30/12/2027
DPE individuel Selon arrêté du 02 juillet 2018	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 31/12/2020 - Date d'expiration : 30/12/2027
DPE avec mention Selon arrêté du 02 juillet 2018	DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation Date d'effet : 20/04/2021 - Date d'expiration : 30/12/2027
Électricité Selon arrêté du 02 juillet 2018	État de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 31/12/2020 - Date d'expiration : 30/12/2027
Gaz Selon arrêté du 02 juillet 2018	État de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 31/12/2020 - Date d'expiration : 30/12/2027
Plomb sans mention Selon arrêté du 02 juillet 2018	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 31/12/2020 - Date d'expiration : 30/12/2027
Termites métropole Selon arrêté du 02 juillet 2018	État relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 31/12/2020 - Date d'expiration : 30/12/2027

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit.
Édité le 25/06/2021, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANÉJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www.lcp-certification.fr
Tél : 05 33 99 39 30
SIRET : 80914913800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022Z
En 48781 LE CERTIFICAT VOUS est délivré le 29-05-2020



Attestation d'assurance

Klarify.

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**
Valable du 01/04/2024 au 01/04/2025

Nous soussignés **Klarify Assurance SAS** - Courtage en Assurance - 3, rue Racine de Monville 78240 Chambourcy, attestons, sous réserve du paiement intégral de la cotisation d'assurance, par la présente que :

FOXDIAG
Représenté par : **FOURDAN PHILIPPE**
81 Rue Réaumur
75002 PARIS
N° SIREN : **844283093**
Date de création : **03-12-2018**
Téléphone : **0622654009**
Email : **contact@foxdiag.com**

Est titulaire du contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du fait de ses activités professionnelles de **Diagnostiqueur Immobilier** auprès de Markel Insurance SE, société d'assurance dont le siège social est situé à Sophienstrasse 26, 80333 Muenchen, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de sa succursale en France située au 93 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, sous le n°CDIAGK000984 souscrit à effet du **1 avril 2024**. Le détail des activités assurées est indiqué aux Conditions Particulières.

Les montants de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle sont fixés à **600 000 €** par sinistre et **1 000 000 €** par année d'assurance.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie, et est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à **CHAMBOURCY**,
le **18 mars 2024**

Par délégation de l'assureur :
Ying Liang

Contrat souscrit par l'intermédiaire de KLARIFY Assurance 3, rue Racine de Monville 78240 Chambourcy
N° Orias : 22004261 (www.orias.fr) R.C.S. 910 088 227 à Versailles (dénommé « le Destinataire ») auprès des assurés (dénommés « Les Assurés »)
Klarify exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest - 75436 Paris